

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie des transports aériens

**Décision n° 1900 du 4 mars 2020
portant promotion des sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la gendarmerie des transports aériens**

NOR : INTJ2006223S

Le commandant de la gendarmerie des transports aériens,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 11295 du 5 décembre 2019 (NOR : INTJ1930018S),

Décide :

Article 1^{er}

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} avril 2020 :

Donier-Meroz	Samuel	NIGEND : 207 724	NLS : 8 062 481
Hertmanni	Anaïs	NIGEND : 245 478	NLS : 8 097 844

Article 2

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} avril 2020 :

Roux	Julien	NIGEND : 225 699	NLS : 8 084 165
-------------	--------	------------------	-----------------

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 4 mars 2020.

*Le colonel,
commandant en second
la gendarmerie des transports aériens,
J. Floquet*